

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 236

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET

Subventions à l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural des
Bouches-du-Rhône pour 2016

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
1.22.75**

PRESENTATION

L'association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural des Bouches-du-Rhône (ADEAR 13), située Maison des Paysans – 2, avenue du Colonel Reynaud – 13660 ORGON, Présidente : Madame Stéphanie DEVILLE, sollicite notre aide comme chaque année pour quatre projets en agriculture.

1) La communication et la promotion de l'agriculture paysanne (TAG 000468) :

L'Agriculture Paysanne doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant, sur une exploitation à taille humaine, une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain.

C'est la démarche poursuivie par l'ADEAR 13 au travers des actions qu'elle met en œuvre.

Différents supports de communication ont été développés pour présenter ces actions à l'ensemble des porteurs de projet, paysans installés et citoyens. Le plus emblématique est le bulletin trimestriel de l'association, mais il existe aussi les différentes plaquettes d'informations, sans oublier le site internet. Par ailleurs, des relations avec différents partenaires (associations d'Agriculture Paysanne de type AMAP, Pays d'Arles, Parcs Naturels Régionaux, ...) sont entretenues ainsi qu'une participation à différents forums tout au long de l'année.

En 2013, l'ADEAR 13 a participé à la création d'un nouveau site internet en partenariat avec l'ARDEAR (Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural). Depuis, elle développe l'espace dédié aux informations et activités de l'ADEAR 13.

Le budget prévisionnel pour les actions de communication de l'ADEAR 13 est le suivant :

DEPENSES en €		RECETTES en €	
. Salaires	11 907	. Autofinancement/ prestations	4 000
. Frais structure (frais d'impression, de publication et expositions et foires, location de salle, frais de réception (réunions) et frais de déplacement des administrateurs) et Frais d'action	4 890	. Conseil Départemental 13	6 500
. Dotation aux amortissements	83	. Intercommunalités (CT du Pays d'Aubagne, Vallée des Baux, ACCM et CT du Pays d'Aix)	5 830
		. Adhésion générale et dons	330
		. Transfert de charges (formation salariés)	220
TOTAL	16 880	TOTAL	16 880

Je vous propose d'intervenir à hauteur des années précédentes pour le financement de la communication de l'ADEAR 13, soit 6 500 €

2) Développement des marchés paysans et des alternatives commerciales en circuits courts (TAG 000469) :

Depuis 2001, l'ADEAR 13 assure en partie ou entièrement la gestion de six marchés paysans, le plus récent celui de Cassis ayant été créé en 2012.

En 2014, l'ADEAR 13 a accompagné le Conseil Départemental dans la mise en place du marché de l'esplanade de Saint-Just.

En 2016, l'association souhaite poursuivre son travail visant à développer la qualité de ses marchés par l'amélioration des visites d'exploitation (le système de garantie participative), la rénovation de ses outils de gestion des marchés, et le développement de la communication sur les marchés paysans (programmation des animations).

Le budget prévisionnel de l'action est le suivant :

DEPENSES en €		RECETTES en €	
. Salaires	31 822	. Vente marchandises et prestations	3 000
. Frais de structure et Frais d'action (fournitures, petits matériels et produits alimentaires pour les animations, matériel pour les paysans (sacs et parasols), frais d'impression, de publication et expositions, prestations extérieures pour les intervenants et animateurs et frais de réception pour les réunions)	10 240	. Conseil Régional PACA	13 500
. Dotation aux amortissements	128	. Conseil Départemental 13	8 000
		. Intercommunalités (CT du Pays d'Aix, CT du Pays Salonnais, Vallée des Baux et ACCM)	5 510
		. Communes	150
		. Adhésion générale, cotisations et dons	11 810
		. Transfert de charges (formation salariés)	220
TOTAL	42 190	TOTAL	42 190

Je vous propose d'allouer une subvention à même hauteur qu'en 2015, soit 8 000 €

3) La fête de l'agriculture paysanne (TAG 000467) :

Organisée chaque année depuis neuf ans, la fête de l'agriculture paysanne en 2015 a rencontré un franc succès avec une fréquentation de plus de

500 personnes à La Roque d'Anthéron le dimanche 20 septembre 2015, justifiant de planifier le même évènement qui s'est déroulé le samedi 24 septembre 2016, à la Gavotte aux Pennes Mirabeau.

Cette fête a été l'occasion de promouvoir l'agriculture paysanne, de créer du lien sur le territoire avec les acteurs locaux, les partenaires associatifs, les porteurs de projet et les paysans installés, les consommateurs.

Le budget prévisionnel pour 2016 s'établit comme suit :

DEPENSES en €		RECETTES en €	
. Frais salaires	3 686	. Ventes et prestations de services	3 500
. Frais de structure et Frais d'action (achats de fournitures et petits matériels pour les animations et les stands, produits alimentaires pour les buvettes, produits d'entretien et achat d'autres services extérieurs : frais d'impression et de publication, prestations extérieures pour les intervenants, animateurs, associations, location de salle et de matériel, droit de diffusion et frais de réception pour les réunions)	5 349	. Conseil Départemental 13	5 000
. Dotation aux amortissements	45	. Intercommunalités (ACCM et Vallée des Baux)	180
		. Adhésion générale et dons	180
		. Transfert de charges (formation salariés)	220
TOTAL	9 080	TOTAL	9 080

Je vous propose d'allouer une subvention à même hauteur qu'en 2015, soit 5 000 €.

4) L'installation en agriculture (TAG - 000470)

L'ADEAR 13 sollicite une aide du Conseil Départemental pour l'accompagnement à la création d'entreprises agricoles et le tutorat paysan dans son dossier « installation durable en agriculture » à hauteur de 20 000 €, au titre de l'exercice 2016.

Ce projet, financé chaque année, s'inscrit dans le parcours à l'installation du département. En outre, une animatrice de l'ADEAR 13 est agréée conseillère pour l'élaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (PPP) (convention passée entre l'ADEAR 13 et la Chambre d'agriculture) et participe au stage 21 heures obligatoire.

L'accompagnement des porteurs de projets et l'action tutorat de l'ADEAR 13 complètent donc l'ensemble des actions mises en place par les autres opérateurs de l'installation, les personnes suivies par l'ADEAR 13 étant en majorité issues de milieux non agricoles, souvent en reconversion professionnelle ou parfois en difficulté.

Les compétences de l'association pour ces publics qui nécessitent la mise en place de parcours atypiques et d'un accompagnement spécifique sont reconnues, **l'ADEAR 13 étant un partenaire intégré dans le dispositif de l'installation en agriculture dans les Bouches-du-Rhône.**

Dans le cadre de son action, l'ADEAR 13 a reçu en 2015, 72 porteurs de projets en accueils collectifs et 47 en rendez-vous individuels dont 32 sont bénéficiaires du RSA et 3 en parcours PPP.

Outre son travail de partenariat avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion en agriculture, l'ADEAR 13 s'est munie d'outils spécifiques pour l'accompagnement des porteurs de projets agricoles (des cessions d'accueil collectif, fiches conseils, kit d'installation en maraîchage diversifié, tableau récapitulatif des aides agricoles ...). Elle organise également des journées de formation (formations spécifiques et modulaires répondant ainsi aux besoins de chaque porteur de projet en fonction du stade d'avancement de leur installation).

L'ADEAR 13 a également réalisé un livret de présentation de ses tuteurs (parcours, productions et axes de développement de leur entreprise) diffusé auprès des porteurs de projets qui peuvent ainsi prendre contact avec les tuteurs pour la réalisation de stage, confronter leur projet à la réalité du terrain, améliorer leurs connaissances techniques de production et bénéficier d'un suivi post-installation.

Enfin, l'ADEAR 13 accompagne, après leur installation, les nouveaux agriculteurs afin de pérenniser leur installation dans des conditions optimales de suivi. Dans ce cadre, 7 suivis post-installation s'adressent à des jeunes installés bénéficiaires de la DJA.

Le budget prévisionnel de cette action pour 2016 s'établit comme suit :

DEPENSES en €		RECETTES en €	
. Frais salarié	65 456	. Ventes/prestations de services	37 500
. Frais de structure et Frais d'action (autres services extérieurs : frais d'impression et de publication, indemnités des tuteurs, frais de déplacement des administrateurs ou tuteurs et frais de réception pour les réunions)	17 679	. Conseil Départemental 13 insertion	20 000
. Dotation aux amortissements	345	. Conseil Départemental 13 agriculture	20 000
		. Intercommunalités (CT du Pays d'Aubagne, CT du Pays Salonnais et Vallée des Baux)	4 380
		. Adhésion générale et dons	1 380
		. Transfert de charges (formation salariés)	220
TOTAL	83 480	TOTAL	83 480

Je vous propose d'allouer une subvention de 20 000 € pour l'installation durable en agriculture, à l'identique de 2015, en deux versements : 50% après signature de la convention d'attribution de l'aide et le solde dès transmission d'un bilan financier et d'activité (avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs).

Une convention avec l'ADEAR 13, conforme au modèle-type adopté par la Commission Permanente en date du 27 juin 2014 formalise notre intervention.

INCIDENCE FINANCIERE

N° programme	N° Opération	Libellé	I.B.	N° A.P	Engagement CP
10021	A créer	Actions d'animation (fonctionnement)	65 928 6574	Hors AP	6 500 €
10393	A créer	Alternatives commerciales	65 928 6574	Hors AP	8 000 €
10341	A créer	Fête agriculture paysanne	65 928 6574	Hors AP	5 000 €
10252	A créer	Installation JA (fonctionnement)	65 928 6574	Hors AP	20 000 €

PROPOSITION

Sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, je vous invite mes chers collègues à vous prononcer sur ce rapport et à prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL